



## EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 18\_365\_CO\_AR DU 23 NOVEMBRE 2018 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'INGÉNIEUR TERRITORIAL - 2019

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en date du 23 novembre 2018, sont organisés au titre de l'année 2019 les concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois d'ingénieur territorial pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'inter région du Grand Ouest composée des régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie.

Le nombre de postes ouvert aux concours est fixé à 215, et réparti entre les spécialités de la manière suivante :

Spécialités	Nombre postes <u>externe</u>	Nombre postes <u>interne</u>	TOTAL
Informatique et systèmes d'information	45	8	53
Infrastructures et réseaux	38	7	45
Urbanisme, aménagement et paysages	24	4	28
Ingénierie, gestion technique et architecture	48	8	56
Prévention, gestion des risques	28	5	33
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>32</b>	<b>215</b>

### **RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS :**

La période de retrait des dossiers est fixée du 29 janvier au 20 février 2019 sur internet en utilisant la procédure de préinscription du site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr).

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier original imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 28 février 2019. Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de Gestion, au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi). Il est recommandé de ne pas déposer de dossier dans la boîte aux lettres du Centre de Gestion en dehors des heures d'ouverture.

**ATTENTION: les dossiers papier ne seront plus distribués. Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire au Centre de Gestion de Loire-Atlantique. Ils devront prendre le temps nécessaire pour utiliser la procédure de préinscription sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr). Des ordinateurs et imprimantes seront mis à leur disposition, et des agents du Centre de Gestion les accompagneront en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00).**

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

### **IMPORTANT**

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

**Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.**

L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera désormais par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrites et orales, les courriers de résultats des écrits et les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci est accessible sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr), et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

### CONDITIONS D'ACCÈS :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation,
- ou d'un diplôme d'architecte,
- ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 du décret 2016-201 du 26 février 2016 susvisé et reconnu comme équivalent(\*) dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

**Cette condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le 1<sup>er</sup> jour des épreuves écrites, soit le 12 juin 2019.**

Peuvent également se présenter au concours, les candidats qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées :

- par un diplôme ou un autre titre de formation délivré dans un autre État membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen ;

(\*) Les demandes d'équivalence de diplômes seront appréciées par la Commission d'équivalence de titres et diplômes placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
Secrétariat de la commission nationale d'équivalence de diplômes  
80 rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12

La commission délivre une décision (favorable ou défavorable) qu'il faudra ensuite transmettre au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, au plus tard le 1<sup>er</sup> jour des épreuves écrites d'admissibilité, soit le 12 juin 2019.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, **au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours**, de quatre ans au moins de services publics effectifs.
- aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2<sup>o</sup> de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

### DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES :

- Épreuves écrites: le 12 juin 2019 pour l'externe, les 12 et 13 juin 2019 pour l'interne au Parc des Expositions d'Angers – Route de Paris - 49044 ANGERS Cedex 01\*
- Épreuves orales obligatoires : novembre 2019 (dates à déterminer) à l'espace Adelis – 9 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES\*
- Épreuve orale facultative pour l'externe : novembre 2019 (dates à déterminer) à l'espace Adelis – 9 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES\*
- Épreuve écrite facultative pour l'interne : octobre 2019 (date à déterminer) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique – 6 rue du Pen Duick II – CS 66225 – 44262 NANTES Cedex 2\*

\* Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de modifier les lieux des épreuves en cas de besoin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.40.20.00.71
- Par mail à l'adresse [concours@cdg44.fr](mailto:concours@cdg44.fr)